



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 21 mai 2019** ***PROCÈS-VERBAL***

Le vingt et un mai deux mil dix-neuf à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M. Thierry DEGUINGAND, Maire s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 1

Date de convocation: 16 mai 2019

Etaient présents: Jacqueline SOTH, Virginie COCHEREAU, Séverine MANON, Corine TEXEDRE, Thierry DEGUINGAND, Jacky FUMARD, Bruno FRADET, Cirice de WECK, Michael MANCEAU, Philippe MEUNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Alain MARTIN pouvoir à Thierry DEGUINGAND

Monsieur Philippe MEUNIER a été nommé secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1° - Tarifs de location du gîte du Presbytère à compter du 21 mai 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 21 mai 2019 :

Forfait week-end : 350€

(1 ou 2 nuits)

Nuit supplémentaire : 100€

Tarif semaine (mai à septembre) : 700€

Tarif semaine (octobre à avril) : 600€

Forfait ménage : 60€

<i>Forfait Draps à usage unique :</i>	Lit 160x200	12€
	Lit 90x200	7€

2°- modification de la Révision des tarifs de location de la Salle polyvalente pour l'année 2019

Rappel de la délibération 190115b du 15 janvier 2019 :

Le Conseil Municipal a décidé de réviser à compter du 15 janvier 2019 les tarifs de location de la salle polyvalente et la salle associative.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

-d'appliquer les tarifs suivants à compter du 15 janvier 2019 (les locations déjà retenues restant au tarif 2018) :

Habitants de la commune:

1 journée: 150 €

2 journées: 250 €

Nettoyage locaux: 90 €

Associations et habitants hors commune:

1 journée: 200 €

2 journées: 300 €

Nettoyage locaux: 90 €

Associations de la Communauté de communes CVL:

1 journée: 220 €

Location forfaitaire annuelle (Amicale des retraités de Seuilly): 1450 €

Modification pour toutes les nouvelles locations à compter du 21 mai 2019

Associations et habitants hors commune:

1 journée: 250 €

2 journées: 350 €

Nettoyage locaux: 90 €

3°- Modification du tableau des effectifs – Création d'emplois non-permanents, Emplois saisonniers et accroissement temporaire d'activité :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée d'une part que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant (art. 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale) et, d'autre part, qu'il appartient également au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services (art. 3 (1° et 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).

Au regard de l'évolution et des besoins des services, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante et afin de faire face à des accroissements temporaires d'activités de créer l'emploi suivant:

- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour 3 mois et 10 jours à compter du 22 mai 2019 au 31Août 2019,

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant les besoins des services et l'accroissement temporaire d'activité au sein de la collectivité,

Après en avoir délibéré, décide
DE MODIFIER le tableau des effectifs tel que proposé ci-dessus

D'AUTORISER le Maire à procéder au recrutement du poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour 3 mois et 10 jours à compter du 22 mai 2019 au 31 août 2019, afin de faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité et assurer la continuité du service public,

DE SIGNER le contrat et de faire les démarches nécessaires à ce recrutement.

D'INSCRIRE au budget les crédits prévus à cet effet.

4°- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en raison du départ en retraite du poste d'adjoint territorial principale 1^{ère} classe, il y a lieu de supprimer 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et de créer 1 poste d'adjoint territorial à compter 1^{er} mai 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- décide de supprimer 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à partir du 1^{er} mai 2019
- décide de créer 1 poste d'adjoint technique à partir du 1^{er} mai 2019.

5°- Questions diverses

- Tableau du bureau de vote des Elections Européennes

- 8h - 10h30	10h30 – 13h 00	13h00 – 15h30	15h30 - 18h
Th. DEGUINGAND	S. MANON	V. COCHEREAU	Th. DEGUINGAND
C.TEXEDRE	A.MARTIN	J. FUMARD	E.LUANCO
B. FRADET	C. de WECK	M. MANCEAU	M. MANCEAU

- Challenge des élus le 4 septembre 2019 à 19h (Ph MEUNIER, C. de WECK, M. MANCEAU, J. FUMARD)
- Concours potagers (distribution du papier d'inscription dans les boites aux lettres avec le programme Maison de Pays
- Fête des voisins de la résidence des bergers le 24 mai 2019
- Fête des voisins le 7 juin 2019
- Fête de la Trinité le 30 juin
- Voir pour faire la réunion des voisins vigilants en juin
- Prévoir commission des impôts

Prochaine réunion de conseil fixé au 2 juillet 2019 à 18h45

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h35

Fait et affiché à Seully, le 3 juin 2019.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Philippe MEUNIER

Th. DEGUINGAND